



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

2022-05-09

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 09 mai 2022, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Daniel Leduc**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Jérémy Lebel**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et greffier-trésorier assiste également à cette séance.

Résolution # 22-05-071

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 22-05-072

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption de procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 22-05-073

5. Trésorerie

Approbation de la liste des comptes du mois d'avril 2022

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

Résolution # 22-05-074



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le greffier-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois d'avril 2022 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 136 004,05\$;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 70 608,79\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 206 612,84\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 22-05-075

Approbation du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2021

Il est proposé par le conseiller Jérémie Lebel et résolu d'approuver le dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur externe pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021. Le rapport financier de la municipalité sera déposé dans les délais requis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par la firme comptable FBL. Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, l'avis public annonçant le dépôt du rapport financier a été affiché.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Relais pour la vie de la MRC d'Acton : demande de partenariat

Le conseil ne donnera pas suite à la demande.

Demande de modification au Programme d'aide financière aux activités sportives offert aux résidents de la municipalité

Le conseil ne donnera pas suite à la demande de M. Pier-Étienne Chagnon qui consistait à ce que les personnes âgées de 18 ans et plus puissent également bénéficier de l'aide financière.

Résolution # 22-05-076

Les productions Franco Québec, proposition d'organisation d'un événement

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu de mandater le comité des loisirs à rencontrer l'organisateur pour avoir plus d'informations. Une décision du conseil municipal sera prise ultérieurement selon la recommandation du comité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 22-05-077

Demande d'installation d'un luminaire de rue sur la Marc-André



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Il est proposé par le conseiller Jérémie Lebel et résolu de faire installer un luminaire DEL sur le poteau existant de la rue Marc-André et d'autoriser le directeur général à signer tous documents requis auprès d'Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Chambre de commerce de la région d'Acton, tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton

Le conseil ne donnera pas suite à l'invitation.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h12 et se termine à 20h14. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8. Travaux publics

Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.

Résolution # 22-05-078

Adjudication du contrat pour le pavage du 12^e rang est et des rues des Bouleaux et des Trembles

ATTENDU que la municipalité projette de faire paver le 12^e rang est et les rues des Bouleaux et des Trembles ;

ATTENDU la résolution numéro 22-02-021 mandatant la firme Consumaj responsable des services professionnels du projet et autorisant le processus d'appel d'offres ;

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 06 avril 2022 et le résultat de l'ouverture des soumissions du 04 mai 2022, montants incluant les taxes :

Pavages Maska inc. :	731 534,76\$
Eurovia Québec Construction inc. :	789 100,33\$
Pavage Drummond inc. :	829 092,84\$
Smith asphalte inc. :	849 602,01\$
Sintra inc. :	877 522,54\$

ATTENDU la recommandation du responsable de l'appel d'offres ainsi que de la firme Consumaj quant à la conformité de toutes les soumissions déposées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la Municipalité adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Pavages Maska inc, au montant avant taxes de 636 255,50\$ (731 534,76\$ incluant les taxes) pour les prix unitaires soumis en fonction des quantités qui seront fournies ;

QUE la dépense soit affectée à la subvention de la taxe d'accise (TECQ 2019-2023) ;

QUE le contenu des documents d'appel d'offres et de la soumission, de même que la présente résolution, soient retenus comme l'obligation contractuelle de l'adjudicataire et de la Municipalité ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE le conseil autorise le Directeur général & greffier-trésorier à être signataire au nom de la municipalité pour tous documents donnant plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 22-05-079

Installation d'une clôture au garage municipal

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu d'approuver la soumission de Les clôtures MF au montant de 11 348,28\$ pour faire l'installation d'une clôture tout autour du terrain situé derrière le garage municipal. Cette dépense n'ayant pas été budgétée, elle sera payée par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

Résolution # 22-05-080

Nomination des membres siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU que le règlement numéro 00-04-435 constituant un comité consultatif d'urbanisme fixe les règles de son fonctionnement et stipule que les membres sont nommés par résolution du conseil municipal ;

ATTENDU qu'au 30 avril 2022, les postes impairs sont à échéances ;

ATTENDU que ces membres désirent poursuivre leurs mandats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu que les nominations suivantes soient approuvées et effectives pour les deux prochaines années :

Siège # 1 (résident de la municipalité) : M. Éloi Champigny ;
Siège # 3 (résident de la municipalité) : M. Stéphane Gauthier ;
Siège # 5 (résident de la municipalité) : M. Simon Laliberté ;
Siège # 7 (résident de la municipalité) : Mme Gina Lamontagne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Conseil

Résolution # 22-05-081

Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

ATTENDU que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la MRC d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité;

ATTENDU que s'il y a lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et greffier-trésorier;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU qu'en ce mois de mai 2022, une nouvelle période de rotation de trois mois débute ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que le conseiller poste numéro 2, M. Jean-François Martin soit nommé maire suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 22-05-082

Demande d'autorisation d'intervention et d'accès à une propriété

Il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu de faire une demande à l'œuvre Fabrique St-Théodore pour avoir accès à leur propriété afin d'installer la borne de recharge électrique. Le formulaire d'autorisation à être soumis à la Fabrique fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 22-05-083

Suivi sur l'avancement des travaux de réfection du pont du 5^e rang par le ministère des Transports

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a procédé, le 10 mars 2016, à la fermeture complète du pont du 5^e rang au-dessus de la rivière Le Renne ;

ATTENDU que selon les dernières communications du MTMDET, la réouverture est supposée se faire en 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement proposé et résolu de demander au ministère un échéancier de réalisation des travaux ainsi qu'une mise à jour sur l'ouverture prévue du pont à la circulation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Gestion & direction générale

Résolution # 22-05-084

Offre de service pour une étude géotechnique au garage municipal pour un abri à abrasifs

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu d'approuver l'offre de service préparée par Labo Montérégie (numéro GHEO-22-04-40) au montant de 9 900\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Loisirs et culture

Résolution # 22-05-085

Embauche d'un aide-animateur au camp de jour estival

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu de ratifier l'embauche de Mathis Deslandes à titre d'aide-animateur au camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de février 2022 réalisés par la firme Asisto

Le conseil en prend acte.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt de documents et des correspondances du mois d'avril 2022

Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois d'avril 2022

Le conseil en prend acte.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de mars 2022

Le conseil en prend acte.

17. Sécurité publique

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

18. Rapports, suivi des dossiers

Éloi Champigny fait un suivi sur les inscriptions de soccer.

19. Règlements

Avis de motion : Règlement numéro 641-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Éloi Champigny donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement dont l'objet est de modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, dans la zone à dominance institutionnelle numéro 301, la transformation d'un bâtiment existant en habitation bifamiliale ou trifamiliale isolée.

Le conseil en prend acte.

Premier projet de règlement : Règlement numéro 641-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté, le 12 mai 2003, le règlement de zonage numéro 03-468 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, dans la zone à dominance institutionnelle numéro 301, la transformation d'un bâtiment existant en habitation bifamiliale ou trifamiliale isolée ;

ATTENDU qu'avant l'adoption de ce premier projet de règlement, l'objet de celui-ci, sa portée, son coût et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu :

Résolution # 22-05-086



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 22-05-087

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 641-2022, celui-ci faisant partie intégrante de la résolution ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Acton ;

QU'une assemblée de consultation publique soit tenue avant la prochaine séance ordinaire de ce conseil ;

QU'une copie du projet de règlement soit disponible sur le site internet de la municipalité ainsi qu'à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle le second projet sera adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20. Varia

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h32 et se termine à 20h40. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu de lever l'assemblée à 20h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Directeur général
& greffier-trésorier